

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIIN 2020

Membres présents : Mr SCHISSELE Stéphan – Mr GILLIG Thomas – Mme HASE Brigitte – Mme MORIER Caroline – Mr ENDERLIN Lionel – Mr HERTZOG Frédéric – Mr DEBEIRE François – BRUCKER Catherine – Mr MAETZ Dominique – Mme DELAMARE Céline – Mr RITLENG Nicolas.

Membres absents excusés : /

Le quinze juin deux mille vingt, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la Commune de Donnenheim * sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE, Maire.

**Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19, ce lieu a été choisi en vertu du respect des mesures d'hygiène barrières notamment la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes (Article I Décret 2020-663 du 31 mai 2020).*

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
- 2) Procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.
- 3) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
- 4) Délégations du Maire aux adjoints.
- 5) Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.
- 6) Désignation des délégués de la commune auprès de diverses structures intercommunales :
 - A. Communauté d'Agglomération de Haguenau.
 - B. SIVU de Bilwisheim – Donnenheim.
 - C. E.P.F.
- 7) Formations des commissions municipales :
 - A. Commission d'appel d'offres.
 - B. Commission des finances.
 - C. Commission d'urbanisme, de la voirie et des réseaux.
 - D. Commission affaires scolaires et jeunesse.
 - E. Commission communication et animation.
 - F. Commission communale des impôts directs.
 - G. Commission fleurissement, embellissement et écologie.
 - H. Commission bâtiments / cimetière et sécurité.
- 8) Désignation du délégué à la commission de contrôle des listes électorales.
- 9) Désignation du correspondant défense.

- 10) Désignation du correspondant prévention routière.
- 11) Acquisition amiable de l'emplacement réservé A2 situé derrière le cimetière.
- 12) Divers.

1) Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

**Le Conseil Municipal désigne par 11 voix Pour,
Madame MOSBACH Lauriane, secrétaire de la présente séance.**

2) Procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020.

Aucune observation n'étant formulée,
**le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour,
d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.**

3) Délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (CGCT, art L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du présent mandat, **le Conseil Municipal, décide par 10 voix Pour et 1 Abstention, de confier au maire les délégations suivantes :**

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 € ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

4) Délégations du Maire aux Adjoint.

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du maire et de deux adjoints en date du **27 mai 2020** ;

Vu les articles L 2122-18, L2122-19, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

-Monsieur le Maire délègue par les présentes avec effet au 16 juin 2020

A Monsieur Thomas GILLIG 1 er adjoint au Maire les missions touchant à :

- A la surveillance et l'entretien de la voirie communale, des chemins ruraux et des fossés,
- Il devra également assurer l'organisation et la surveillance de certains travaux effectués par les entreprises pour ce qui concerne la voirie communale, les chemins ruraux et les fossés, y compris les mesures d'hygiène et de sécurité du travail relatifs à ces travaux.
- A la surveillance et l'entretien des bâtiments communaux autres que la salle polyvalente,
- La conformité des travaux réalisés dans les locaux communaux et le suivi des factures.

Il sera autorisé en son absence, à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la commune de DONNENHEIM

Un spécimen de la signature de Monsieur Thomas GILLIG est apposé sur l'original du présent extrait du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2020.

-Monsieur le Maire délègue par les présentes avec effet au 16 juin 2020

- A Madame Brigitte HASE 2e adjointe au Maire les missions touchant à :
- La gestion de la salle polyvalente (location).
- La maintenance des différents locaux communaux dans le domaine de l'hygiène, de la propreté et de la conformité en tant que ERP (Etablissement Recevant du Public).
- Le suivi des conventions, les bons de commande et les pièces comptables concernant l'ensemble des animations du secteur « sport et loisirs ».
- A la surveillance et l'entretien du bâtiment salle polyvalente.

Elle sera autorisée en son absence, à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la commune de DONNENHEIM

Un spécimen de la signature de Madame Brigitte HASE est apposé sur l'original du présent extrait du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2020.

5) Indemnités de fonction au Maire et aux adjoints.

- Conformément à l'article L. 2123-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 ;
- Vu les arrêtés municipaux du 08 juin 2020 portant délégations de fonctions aux adjoints du maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix Pour et 3 Abstentions, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice du présent mandat des fonctions de maire et d'adjoint au maire comme suit :

Maire

De maintenir conformément à la loi, 25% maximum de l'indice 1027.

1^{ier} Adjoint

9,9% maximum de l'indice 1027.

2^{ème} Adjoint

9,9% maximum de l'indice brut 1027.

6) Désignation des délégués de la commune auprès de diverses structures intercommunales :

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le rôle des délégués dans les différents organismes extérieurs au Conseil Municipal. Sont désignés conformément à l'ordre d'inscription sur la liste municipale comme délégués (2 élus)

A. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU :

Monsieur Stéphan SCHISSELE Maire
Né le 9/10/1969 à Strasbourg
23, rue de l'église
67170 Donnenheim

Suppléant :

Monsieur Thomas GILLIG 1^{ier} Adjoint
Né le 09/05/1986
22, rue de l'église
67170 Donnenheim

Monsieur Stéphan SCHISSELE et Monsieur Thomas GILLIG acceptent d'être délégués auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

B. Syndicat Intercommunale Sportif et culturel de BILWISHEIM-DONNENHEIM.

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le rôle des délégués dans les différents organismes extérieurs au Conseil Municipal. Après un appel de candidature, se présentent :

Comme titulaires :

Catherine BRUCKER – Brigitte HASE – Nicolas RITLENG – Frédéric HERTZOG – Céline DELAMARE

Comme suppléants :

François DEBEIRE – Lionel ENDERLIN

Il est procédé au déroulement du vote.

L'ensemble des candidats titulaires et suppléants ont obtenus chacun 11 voix Pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunale Sportif et culturel de BILWISHEIM-DONNENHEIM.

Monsieur Frédéric HERTZOG explique un peu le fonctionnement du SIVU et les objectifs. L'équipe doit être motivée, prête à travailler ensemble, être structurée et organisée pour mener à bien les projets.

Monsieur Thomas GILLIG pense que les suppléants devront toujours être informés sur les dossiers en cours en cas d'absence d'un membre titulaire.

C. Etablissement Public Foncier d'Alsace.

Monsieur le Maire présente l'EPF, son rôle et son domaine d'intervention. En tant qu'adhérent à l'EPF, la commune sera représentée par un délégué titulaire et par un délégué suppléant.

Après un appel de candidature, se présentent :

Monsieur Stéphan SCHISSELE Maire comme titulaire et Monsieur Thomas GILLIG comme suppléant

Il est procédé au déroulement du vote.

Le Conseil Municipal après avoir voté, désigne par 11 voix Pour

Monsieur Stéphan SCHISSELE Maire comme titulaire et Monsieur Thomas GILLIG comme suppléant

7) **Constitution des commissions municipales.**

A. Commission d'appel d'offres.

Céline DELAMARE – Nicolas RITLENG – Brigitte HASE – Lionel ENDERLIN

B. Commission des finances.

Céline DELAMARE – Dominique MAETZ – Frédéric HERTZOG – Lionel ENDERLIN –
Thomas GILLIG

C. Commission d'urbanisme, de la voirie et des réseaux.

Thomas GILLIG – Nicolas RITLENG – Céline DELAMARE – Dominique MAETZ –
Brigitte HASE – Lionel ENDERLIN

D. Commission affaires scolaires et jeunesse.

Catherine BRUCKER – François DEBEIRE – Brigitte HASE – Lionel ENDERLIN

E. Commission communication et animation.

Brigitte HASE – Céline DELAMARE – François DEBEIRE – Catherine BRUCKER –
Lionel ENDERLIN

F. Commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire présente la Commission Communale des impôts Directs (CCID), la mission des membres de la commission. La liste constituée comportera 11 titulaires + 1 extérieur du village et 11 suppléants + 1 suppléant extérieur du village.

Catégories de contribuables représentés	Membres titulaires	Membres suppléants
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	- Stéphan SCHISSELE - Christophe KAPPS	- Lionel ENDERLIN - Alexis AMBS
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	- Thomas GILLIG - Raymond ADAM	- Caroline MORIER - Sébastien BAPST

Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	- Brigitte HASE - Daniel POUSSEREAU	- François DEBEIRE - Bernard HAGER
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	- Frédéric HERTZOG - Fadil ADEMAJ	- Catherine BRUCKER - Nicolas RITLENG
Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune	- Aurélien RIFF - André GILLIG	- Dominique MAETZ - Denis DEHLINGER
Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées supérieur à 100 ha, représentants des propriétaires de bois et forêts.	- Albert RITLENG - Eric BOEHLER	- Céline DELAMARE - Annie GARDEBIEN

Approuvé à l'unanimité

G. Commission fleurissement, embellissement et écologie.

Brigitte HASE – Céline DELAMARE – Lionel ENDERLIN – Caroline MORIER

H. Commission bâtiments / cimetière et sécurité.

Frédéric HERTZOG – Thomas GILLIG – Dominique MAETZ – François DEBEIRE – Céline DELAMARE – Nicolas RITLENG

8) Désignation du délégué à la commission de contrôle des listes électorales.

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a entraîné la suppression des commissions administratives et la création des commissions de contrôle.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les commissions sont composées de trois membres dont un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat et un délégué du Président du Tribunal de Grande Instance.

La désignation du conseiller municipal est à effectuer dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil prêts à participer aux travaux de la commission. Le cas échéant, c'est le conseiller le plus jeune qui est désigné.

Le Maire, les Adjointes titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Monsieur Thomas GILLIG est désigné membre de la commission de contrôle.

9) Désignation du correspondant défense.

La mise en place d'un réseau local composé d'un élu désigné par chaque conseil municipal comme correspondant défense pour sa commune est une obligation.

Le correspondant défense constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur les questions de défense auprès de son Conseil Municipal et de ses concitoyens.

Le renouvellement du conseil municipal le 15 mars 2020 nous oblige à désigner un nouveau correspondant défense.

Monsieur Thomas GILLIG se porte volontaire pour cette mission. (Madame Brigitte HASE suppléante).

10) Désignation du correspondant prévention routière.

L'Association des Maires de France et l'Etat ont signé une Charte nationale de partenariat sur la sécurité routière. L'une des actions proposées par cette Charte nationale vise à la constitution d'un réseau de « correspondants Prévention Routière » nommés au sein de chaque commune afin d'être un relais d'information et de sensibilisation.

Deux correspondants sont à nommer : un correspondant titulaire et un correspondant suppléant.

Monsieur Thomas GILLIG se porte volontaire en tant que correspondant titulaire

Madame Brigitte HASE se porte volontaire en tant que correspondant suppléant

11) Acquisition amiable de l'emplacement réservé A2 situé derrière le cimetière.

Par déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10 mars 2020, Maître Jérôme KNAEBEL, notaire agissant au nom de Madame PEYRE épouse MATHES Béatrice, a informé la commune de Donnenheim de l'intention de son client d'aliéner à l'immeuble bâti et ci-après désigné :

- Adresse : commune de Donnenheim, 32 rue Principale,
- Références cadastrales : section 1 n°38/18,
- Superficie totale : 00ha 08a 04ca,
- Prix : 220 000 € augmenté d'une commission de 10 000 €
- Acquéreur désigné : Madame Lorette RICHARTH.

Cet immeuble est classé en zone UA du plan local d'urbanisme de la commune de Donnenheim, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2011.

Une partie de cet immeuble, d'une superficie d'environ 1,12 are, est grevée de l'emplacement réservé A2 du plan local d'urbanisme de la commune de Donnenheim.

Il est donc proposé l'acquisition, en réserve foncière, de cette emprise de terrain auprès de Madame PEYRE épouse MATHES Béatrice, moyennant le prix de quinze mille euros (15 000 €) l'are soit un montant total de 16 800 € augmenté des frais d'acte notarié.

Ce terrain sera mis à disposition de Madame Lorette RICHARTH, acquéreur du surplus et de la maison, préalablement à son utilisation pour l'extension du cimetière dans les conditions suivantes :

- Une convention précaire d'une durée d'un an renouvelable 4 fois par tacite reconduction,
- Avec un préavis de trois mois,

- Occupation à titre gratuit avec obligation d'entretien,
- Avec obligation de laisser un accès à la commune pour réaliser tous les travaux et diagnostics nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement du cimetière.

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section 1 n°98/18 d'une superficie de 1,12 are, situé en zone UA à Donnenheim, 32 rue Principale, auprès de Madame PEYRE épouse MATHES Béatrice, moyennant le prix de quinze mille euros (15 000 €) l'are soit un montant total de 16 800 € augmenté des frais d'acte notarié à la charge de la commune.
- Décide d'approuver la convention de mise à disposition de cette emprise de terrain entre la commune et Madame Lorette RICHARTH et d'autoriser sa signature.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les formalités.
- Décide d'inscrire le montant nécessaire à l'acquisition au Budget Primitif.

12) Divers.

a) Planning des réunions modifié :

Monsieur le Maire informe que le planning des réunions du conseil municipal est modifié pour causes d'impératifs. Les prochaines dates à noter sont les 29 juin et 08 juillet.

b) Réunion de la commission des finances :

Monsieur le Maire informe que la commission des finances se réunira le vendredi 26 juin 2020 à 20h. Il s'agira, dans un premier temps, de comprendre le fonctionnement et l'élaboration d'un budget.

c) Distribution des masques aux habitants :

Monsieur le Maire informe que des enveloppes comprenant les masques ainsi que la lettre d'info ont été préparées pour distribution.

d) Agencement de la Mairie :

Monsieur le Maire informe que Madame Brigitte HASE a revu l'agencement de la Mairie dans le but de créer une partie accueil à l'entrée et bureau à l'arrière de la pièce.

e) Location de salle :

Monsieur le Maire informe que la salle des fêtes ne sera pas louée avant septembre. Madame Brigitte HASE en profitera pour revoir le contrat de location.

f) Projet de construction de « la houblonnière » :

Monsieur le Maire informe que le promoteur viendra en mairie prochainement pour nous confirmer l'avancement de son projet. Le SDEA souhaite participer à cette réunion.

g) Projet sur terrain de la famille GARDEBIEN :

Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera les époux GARDEBIEN mardi et jeudi soir.

h) Devenir du terrain RIVAUD et ancien atelier :

Monsieur Nicolas RITLENG demande si un éventuel projet a été évoqué pour le terrain de Monsieur Benjamin RIVAUD et si l'ancien atelier sera vendu.

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour il n'y a pas de projet concret sur le terrain de Monsieur Benjamin RIVAUD et qu'aucune décision n'a été prise pour l'ancien atelier communal.

i) Sécurité rue des Cigognes :

Madame Catherine BRUCKER pense qu'il y a lieu de revoir le sens de circulation dans la rue des Cigognes en venant de la rue des Oies car c'est une zone dangereuse pour les enfants. Cette insécurité est due à un manque de visibilité à l'angle et pourrait donc provoquer un grave accident.

Monsieur le Maire propose de constater cette situation sur place et d'en parler avec les services techniques de la C.A.H.

Madame Céline DELAMARE informe les conseillers que la vitesse est excessive sur la RD en entrant et sortant du village en direction de WINGERSHEIM.

j) Inauguration du nouvel atelier communal :

Monsieur Frédéric HERTZOG propose d'inaugurer le nouvel atelier communal et de remettre l'abribus en état.

k) Félicitations :

Monsieur Dominique MAETZ tient à féliciter Monsieur Stéphan SCHISSELE dans le cadre de la prise de fonction en tant que Maire.

Sur ce, la séance est close à 22h30.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELE	
Monsieur Thomas GILLIG	
Madame Brigitte HASE	
Madame Caroline MORIER	
Monsieur Lionel ENDERLIN	
Monsieur Frédéric HERTZOG	
Monsieur François DEBEIRE	
Madame Catherine BRUCKER	
Monsieur Dominique MAETZ	
Madame Céline DELAMARE	
Monsieur Nicolas RITLENG	